



UNIL | Université de Lausanne
 Immatriculations et inscriptions
 bâtiment Unicentre
 CH-1015 Lausanne

Formulaire d'inscription semestrielle pour auditeur

Merci de respecter la marche à suivre décrite en page 2.

À REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P.

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
Prénom : _____ Date de naissance : ... / ... / ...
 Adresse : chez : _____ Lieu de naissance : _____
 Rue : _____ Nationalité : _____
 N° postal : _____ Localité : _____ (Pour les Suisses **commune et canton d'origine**)
 Sexe : M F Tél. : _____ Email : _____

célibataire
 marié-e
 divorcé-e
 veuf-veuve
 partenariat enregistré

Faculté / Ecole : _____

Semestre : Automne 20____ Printemps 20____

Désignation des cours	Nom des professeurs	Signature des professeurs

Généralités

Toute personne âgée de 18 ans au moins peut suivre les cours de l'Université de Lausanne à titre d'auditeur. Il suffit pour cela qu'elle s'inscrive auprès du Service des immatriculations et inscriptions jusqu'au début des cours.

Il est nécessaire de compléter le formulaire et le remettre au Service des immatriculations et inscriptions, avec la preuve du paiement, **au début de chaque semestre.**

Restrictions

L'auditeur n'est admis aux travaux pratiques, aux séminaires et aux cours cliniques qu'avec l'autorisation du doyen de la faculté concernée, sur préavis du professeur intéressé.

L'auditeur peut être autorisé par la faculté concernée à se présenter aux évaluations organisées pour les étudiants; il peut recevoir une attestation ad hoc mais ne peut prétendre à un grade universitaire, ni obtenir des crédits ECTS, ni faire valoir ultérieurement des évaluations réussies.

Direction
 Service des immatriculations et inscriptions



Les auditeurs ne reçoivent pas de carte d'étudiant ni d'attestation d'inscription; les personnes étrangères n'obtiendront donc pas d'autorisation de séjour.

Ecole de médecine: les auditeurs ne sont pas admis.

Ecole de biologie, Faculté des GSE, EFLE: joindre une autorisation écrite du secrétariat des étudiants au formulaire d'inscription.

Institut universitaire de formation et de recherche en soins – IUFRS: le statut d'auditeur à l'IUFRS est réservé aux personnes ayant effectué leur formation IPS à l'extérieur du Canton de Vaud mais souhaitent obtenir de la Commission Professionnelle des IPS (DSAS/DGS) une autorisation de pratique en tant qu'IPS dans le Canton de Vaud (autorisation de l'IUFRS à joindre au formulaire d'inscription).

Ecole des sciences criminelles: joindre une autorisation écrite de la direction de l'école.

Ecole de droit: les auditeurs ne peuvent suivre les cours et présenter les épreuves organisées par la **chaire de droit allemand** qu'après avoir obtenu l'accord écrit du directeur de la chaire de droit allemand.

Faculté des SSP: au début de chaque semestre, les auditeurs sont tenus de faire inscrire informatiquement par le secrétariat des étudiants de la faculté les enseignements qu'ils entendent suivre. Sans cette inscription, aucune attestation ne pourra être délivrée, le cas échéant.

Faculté des lettres: le remplissage du tableau figurant au recto de ce formulaire n'est pas obligatoire pour la Faculté des lettres. En revanche, les auditeurs sont tenus de se manifester auprès de l'enseignant du cours qu'ils souhaitent suivre en se présentant à lui au début du semestre. Les auditeurs qui souhaitent bénéficier d'un accès aux documents de cours déposés par les enseignants sur MyUNIL sont priés de s'inscrire informatiquement aux enseignements concernés ou de passer au secrétariat des étudiants de la Faculté pour le faire.

Faculté de théologie et de sciences des religions: les auditeurs sont priés de communiquer la liste des enseignements qu'ils souhaitent suivre au secrétariat des étudiants.

Inscriptions

La page 1 de ce formulaire est à remplir lisiblement par l'auditeur. Après s'être acquitté du paiement, il renvoie au début **de chaque semestre** au Service des immatriculations et inscriptions :

- **une copie de la page 1 de ce document**
- **une copie du passeport ou de la carte d'identité (lors de la 1ère inscription)**
- **une copie de la preuve de paiement de la taxe d'inscription**
- **une copie du document justifiant son droit à une taxe réduite (chômeurs et Connaissance3).**

Important : seuls les formulaires correctement remplis et acquittés seront pris en compte pour l'inscription et permettront d'obtenir la signature d'un professeur.

Taxes :

Taxe d'inscription forfaitaire semestrielle CHF 150.-

Personnes au chômage, pour autant qu'elles joignent la preuve de leur statut à la photocopie du formulaire d'inscription (ne concerne pas les bénéficiaires du revenu d'insertion), taxe forfaitaire semestrielle CHF 30.-

Membres de Connaissance3 désirant bénéficier d'un compte et d'une adresse électronique, pour autant qu'ils joignent la preuve de leur statut à la photocopie du formulaire d'inscription taxe forfaitaire semestrielle CHF 30.-

Ces montants comprennent la prime d'assurance complémentaire en cas d'accident dans le cadre académique de l'UNIL et selon les conditions d'assurance y relative.

Pour effectuer le paiement, virer la somme sur le compte ci-dessous:

PostFinance

Bénéficiaire : Université de Lausanne - 1015 Lausanne

IBAN : CH17 0900 0000 1001 3575 3

Commentaire : votre nom et prénom + semestre concerné

Attention :

La preuve du paiement doit être envoyée avec la photocopie de la page 1 de ce formulaire au Service des immatriculations et inscriptions.

Les auditeurs inscrits recevront les codes d'accès (nom d'utilisateur, mot de passe, adresse e-mail) par courrier postal du Centre informatique.

Direction

Service des immatriculations et inscriptions

|||||